

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 23 avril 2016

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, M. Gilles RAMBEAU, Mme Annick BOINOT, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Line LHOUMEAU et Mme Françoise MICHAUD.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FELIX

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Vote des subventions.
- Demande de subvention auprès du conseil départemental, au titre de la répartition des amendes de police pour la création d'un parking au cimetière.
- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2015.
- Commémoration du 8 mai.
- Projet bibliothèque.
- Point école : fermeture conditionnelle d'une classe.
- Travaux voirie communale
- Travaux Mairie
- Sécurisation entrée de village : route de la Chardonnière.
- Divers.

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2016.

- décide de verser sous forme de subvention, la recette obtenue de la vente de coupe de bois 2015-2016 (bois de Benon section Blameré), après déduction des frais de garderie, comme suit : article 6574 : 216,21 € à la Coopérative scolaire de Puyravault et 432,43 €, (les 2/3 restants), à l'Amicale Villageoise de Blameré.

- décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 2 595,64 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable:

- ACCA Chasse Puyravault	60 €
- Amicale villageoise de Blameré, reversement coupe de Bois 2/3	432,43 €
- APE Vouhé/Puyravault	150 €
- Association Couleur de Jade (Monsieur Gérard ALAIRE, en tant qu'organisateur n'a pas pris part à ce vote.)	60 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	60 €
- Association fêtes intervillages en Aunis	150 €
- Collège Hélène de Fonsèque	100 €
- Coopérative scolaire PUYRAVAULT, reversement coupe de Bois 1/3 :	216,21€
- Coopérative scolaire Puyravault	500 €
- USPuyravault (Monsieur Gilles RAMBEAU, en tant que Président de l'USPuyravault n'a pas pris part à ce vote.)	400 €
- La ligue contre le cancer	50 €
- Société Protectrice Animale (rappel DCM du 04 mars 2016)	417 €

- prend connaissance du devis proposé par le Syndicat départemental de la voirie pour montant estimé à 4 200,88 € HT (4 386,55 € TTC) pour l'aménagement d'un parking au cimetière. Il sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour ce projet le bénéfice de la dotation dans le cadre du fonds de répartition du produit des Amendes de Police, en matière de sécurité routière et adopte le plan de financement suivant (montants exprimés en € HT):

- Conseil départemental 40 %	1 680,35
- Fonds propres 60 %	<u>2 520,53</u>
	4 200,88

- décide de fixer l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2015, comme suit : taux de base annuel : **2 185,00 €** (instituteurs célibataires) et taux majoré de 25 % : **2 731,00 €** (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

- La population est invitée à la commémoration du 8 mai à 11 heures devant la salle des fêtes.

- Marie-Laure FELIX et Raymond DESILLE font un compte-rendu des deux réunions de travail pour le projet de développement de la bibliothèque et propose de recruter, sur un emploi aidé, un animateur pour gérer la bibliothèque municipale et développer des activités culturelles pour en faire un 3ème lieu.

- est informé par courrier du 11 avril 2016 de l'Académie de Poitiers de la fermeture conditionnelle d'une classe sur le RPI Vouhé-Puyravault pour la rentrée 2016-2017.

La décision définitive sera prise à l'issue des inscriptions dans les écoles fin juin 2016.

M. le Sénateur, Mme la Député, l'association des parents d'élèves et les municipalités sont mobilisés afin d'éviter cette fermeture.

- Travaux voirie communale : M. Gérard ALAIRE prend la parole :

- ✓ Réfection d'une partie de la voirie « Chemin des Epinettes ».
- ✓ Point à temps, broyage et élagage sont en cours sur les voies communales.
- ✓ Présentation d'un projet de sécurisation de l'entrée de village « route de la Chardonnière ». Coût estimé à 65 000 € HT, participation financière de la commune de 30 % soit 19 500 €.
- ✓ Présentation d'un projet d'aménagement d'un cheminement piéton « rue du Stade ». Coût estimé à 2 000 €, participation de la commune de 30 % soit 600 €.
- ✓ Projet de création d'un parking de 4 places au cimetière.

- Travaux de mairie :

Est informé que M. le Maire a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec Aunis-Bâti-Concept pour les travaux de rénovation. Les travaux se feront qu'en septembre si acceptation des subventions.

Divers :

- ✓ Présentation du Site INTERNET de la commune par Mme Janie ROLAND-TUFFET.

Levée de séance : 23 heures 15

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 30 avril 2016.

Le Maire,
Raymond DESILLE

